



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY**

**DÉLIBÉRATION N° 2023/12/09**

**OBJET : FINANCES – SECTION D'INVESTISSEMENT  
AUTORISATION SPÉCIALE DE RÈGLEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

**COMITÉ SYNDICAL  
du 11 décembre 2023**

Date de convocation : 5 décembre 2023  
Date de publication : 18 décembre 2023  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de présents : 23  
Votants : 23

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. LOUVRADOUX, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. LAMBERT-MOTTE, Mme JEZEQUEL, M. FABRE, Mme QUEYRAT.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. HAQUIN, M. CARPENTIER, M. IABASSEN.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme MICHEL, Mme FAUVEAU, M. CLOUET, M. ROUSSELET, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BRIQUET, Mme VILLECOURT, M. ENJALBERT, M. VERNA, Mme FAYOL DA CUNHA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. ANTAO, Mme CHAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. DAUX, M. BACHARD.

Absents excusés : M. DUFOUR, M. HAQUIN, M. CARPENTIER, M. IABASSEN, M. BOULIGNAC, M. FARGEOT,  
M. ANTAO, Mme CHAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. DAUX, M. BACHARD.

Secrétaire de séance : M. CHABANEL.

Pouvoirs :

Exécutoire en vertu de  
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.  
AR du

Pour le Président par délégation,  
Le Directeur Général,



  
Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20231211-DC\_2023-12-09-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023

**OBJET : FINANCES – SECTION D'INVESTISSEMENT  
AUTORISATION SPÉCIALE DE RÈGLEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024**

**Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1612-1 alinéa 3,

**Vu** la délibération n° 2023/03/09 du 27 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

**Considérant** la nécessité de respecter les programmes pluriannuels d'investissement et d'assurer la continuité du service, notamment en ce qui concerne la fourniture de conteneurs et de bornes enterrées,

**Considérant** qu'en l'attente du vote du budget primitif 2024, qui doit intervenir au plus tard le 15 avril 2024, il convient de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Sur proposition de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2023.

**PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées comme suit :

	<i>Rappel des crédits ouverts 2023 (vote BP+BS+DM, hors RAR)</i>	<b>Montants autorisés 2024 avant vote BP (1/4 des crédits ouverts 2023)</b>
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	0,00 €	<b>0,00 €</b>
Chapitre 204 (subventions d'équipement versées)	42.713,02 €	<b>10.678,00 €</b>
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	2.913.509,20 €	<b>728.377,00 €</b>
Chapitre 23 (immobilisations en cours)	0,00 €	<b>0,00 €</b>

*Les montants autorisés sont arrondis à l'euro égal ou inférieur*

AINSI DÉLIBÉRÉ

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,  
  


**Gerard LAMBERT-MOTTE**  
Maire du Plessis-Boucharde,  
Vice-président du Conseil Départemental  
du Val d'Oise

Accusé de réception en préfecture  
095-259502367-20231211-DC\_2023-12-09-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023